

Décision N°2020/30

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Caillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Objet : Portant sur la modification du marché public passé en procédure adaptée de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de deux bâtiments communautaires à destination touristique fluvestre pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :

Le 10 septembre 2019, Monsieur le Président a lancé une consultation concernant le marché public passé en procédure adaptée de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de deux bâtiments communautaires à destination touristique fluvestre pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis. Ce marché public a été alloté en deux lots, l'un portant sur la réhabilitation du bâtiment 216 situé à Ors et le second portant sur la rénovation de la maison éclusière de Rejet-de-Beaulieu.

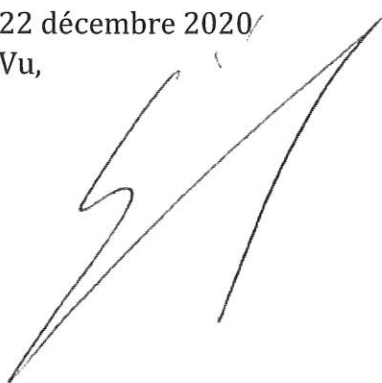
Après analyse des candidatures et des offres, il a attribué les deux lots dudit marché public au bureau d'étude Cible VRD et son cotraitant Architecte Christian SUEUR.

Compte tenu des résultats des missions en amont des travaux pour les deux lots, il a été décidé de ne procéder qu'à la réhabilitation du bâtiment 216 situé à Ors. Monsieur le Président a donc dû modifier le marché public conformément aux décisions prises. L'enveloppe des travaux répartie initialement sur les deux bâtiments (150.000 € HT pour le lot n°1 et 80.000 € HT pour le lot n°2) ne concernera donc plus que le bâtiment 216 (230.000 € HT).

En conséquence, il est nécessaire de réajuster les montants de la maîtrise d'œuvre. Le montant du lot n°1 est augmenté de 27 297 € HT à 38 701,00 € HT. Le montant du n°2 est diminué de 25 406,00 € HT à 14 002,00 € HT. Le montant global du marché public reste inchangé, à savoir 52 703,00 € HT.

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 décembre 2020 et de la publication le
22 décembre 2020/

Vu,



Beauvois-en-Cis, le 22 décembre 2020

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON